

Réunion Publique

Schéma de Cohérence Territoriale Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne

Territoire rural de Bretagne centrale, le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne est né en 1967, suite à la création d'un Syndicat intercommunal réunissant 36 communes. Aujourd'hui composé de 58 communes, le Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne constitue la frontière administrative du Morbihan, à l'est avec le Département d'Ille et Vilaine et au nord avec celui des Côtes d'Armor. La superficie totale du territoire est de 1 452 km² et le périmètre épouse le territoire de 2 intercommunalités :

- Ploërmel Communauté
- De l'Oust à Brocéliande Communauté

Avec les lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et ENE (Engagement National pour l'Environnement), le législateur a souhaité confier aux collectivités locales une responsabilité de mise en cohérence des différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire (organisation de l'espace, habitat, déplacements, environnement, ...) sur de large bassin de vie.

Fort de son expérience, de sa cohérence et de son projet de territoire, **le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne s'est donc engagé à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale**, considérant que ce SCoT est un outil supplémentaire, mais qu'un outil parmi d'autres (Energie, Santé, Economie, Mobilité, Contractualisation, ...) permettant de spatialiser et d'organiser ses ambitions sur ce territoire de 58 communes. Il doit donc être un « bras armé » pour le territoire afin de renforcer la cohérence entre les différentes politiques publiques.

Car bien qu'il constitue un projet de territoire, le SCoT est aussi un document de planification répondant au code de l'urbanisme. Celui-ci précise les objectifs à atteindre en termes de politiques publiques et les moyens d'actions concrets que le territoire peut mobiliser.

En quoi le SCoT va nous permettre de mieux répondre aux enjeux de notre territoire ?

De nos jours, les collectivités locales sont confrontées à un double défi :

- Répondre aux attentes et nouveaux besoins de leurs concitoyens
- Prendre en compte les grands enjeux planétaires auxquels la nation doit faire face (nature, climat, économie, ...)

**Comment loger tous les habitants sans sacrifier les terres agricoles ?
Comment rendre mon territoire plus attractif pour tout le monde ?
Comment agir localement pour préserver la biodiversité ?
Comment aller vers plus de sobriété ?**

Ainsi, le SCoT doit donner les moyens d'agir et de répondre ensemble à ces défis et problématiques sur un territoire cohérent.

Ce SCoT est donc un document qui nécessite un projet politique à une échelle pertinente (le Pays de Ploërmel constitue un véritable bassin de vie) qui rassemble la population et acteurs du territoire motivés et souhaitant travailler ensemble.

Pour autant, un projet de territoire ne peut se construire de façon isolé. Il doit, au contraire, être élaboré en bonne intelligence avec la population locale et ses franges (« nous ne vivons pas sur île »).

Considérant que ce SCoT aura des conséquences sur la vie quotidienne des acteurs et des citoyens, l'ensemble des habitants de ce territoire méritent d'être informés, consultés et invités à formuler des propositions pour enrichir ce projet de territoire.

Aujourd'hui s'ouvre cette vaste **consultation et concertation** dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale **en vous invitant à participer à une première Conférence qui se tiendra le :**

**Vendredi 19 mai 2017 à 18h00
à la Salle des Fêtes de Gourhel**

Pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne

**Patrick LE DIFFON
Président**

**Alain LAUNAY
Vice-Président
en charge de l'Aménagement du Territoire**